

l'énergie atomique, de diverses organisations internationales non gouvernementales et scientifiques, et de savants. Il semble que des ententes fructueuses aient été conclues, en vue de l'objectif poursuivi, par la Commission et les institutions intéressées; ma délégation s'en réjouit très sincèrement.

Cependant, en dépit de cette collaboration et des renseignements fournis à la Commission par nombre de pays membres sur les retombées, les intensités de rayonnement et les problèmes de radio-biologie, cet organisme ne pourra s'acquitter de toutes ses obligations et utiliser à fond les connaissances et les techniques qui lui sont accessibles que s'il recueille plus de données. La Commission a donc invité les États membres à lui fournir de nouvelles données dans les domaines analysés par le premier rapport, et a demandé que ces renseignements soient complétés de diverses façons.

Constitution d'une documentation

Il y a encore des zones inexplorées en ce qui a trait au phénomène des radiations; c'est pourquoi nous estimons que les chercheurs devraient avoir à leur disposition des renseignements plus détaillés, provenant de sources dignes de foi. Mais il faut pour cela que les États membres collaborent le plus étroitement possible avec les organisations internationales intéressées. Tous les efforts doivent tendre à obtenir tous renseignements de ce genre et à s'assurer la collaboration nécessaire. Nous voudrions que l'Assemblée générale appuie sans réserves ces efforts.

C'est dans ce dessein que la délégation du Canada a soumis le projet de résolution intégré au document A/L 268; le projet a eu pour co-parrains l'Argentine, l'Autriche, le Ghana, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et la Tchécoslovaquie.

Le projet de résolution approuve les recommandations de la Commission scientifique; en outre il demande à cette Commission d'étudier la possibilité d'accords efficaces visant à recueillir et à analyser des échantillons d'air, d'eau, de sol et de matières alimentaires contaminés par les radiations, et d'établir des calculs sur la base de normes uniformes. Le projet conseille aussi la poursuite d'études sur les divers effets des radiations, du point de vue génétique et biologique.

En examinant ces problèmes de concert avec les institutions intéressées, la Commission pourra peut-être constater que certains États membres ne disposent pas de ressources techniques qui leur permettraient de participer à ce programme commun. Si tel était le cas, j'espère que les organismes autorisés songeraient à pallier ces carences.

Le projet de résolution demande aux États membres disposant de laboratoires d'analyse de contribuer à l'examen des échantillons dont j'ai parlé plus haut. De son côté, le Gouvernement canadien est tout disposé à mettre ses laboratoires à la disposition des autres pays membres qui désireraient s'en servir.

Nous recevrons volontiers, aux fins d'études, les échantillons que d'autres pays auraient prélevés, conformément aux méthodes recommandées par la Commission scientifique, après consultation des institutions spécialisées; nous sommes prêts à faire analyser ces échantillons par les savants qui étudient les